



Conseil Départemental de la Charte Romain Jacob

Installation du Comité Départemental de la Charte Romain JACOB dans l'Yonne

Mercredi 13 septembre 2023



1. Présentation de la Charte Romain Jacob et de ses signataires
2. Présentation du questionnaire Handifaction et de ses résultats départementaux
3. Comité Départemental de la Charte Romain Jacob (CDCRJ) : missions
4. Présentation des membres du Comité
5. Méthode de travail du CDCRJ : outil de recueil et de suivi des différentes actions engagées sur le département

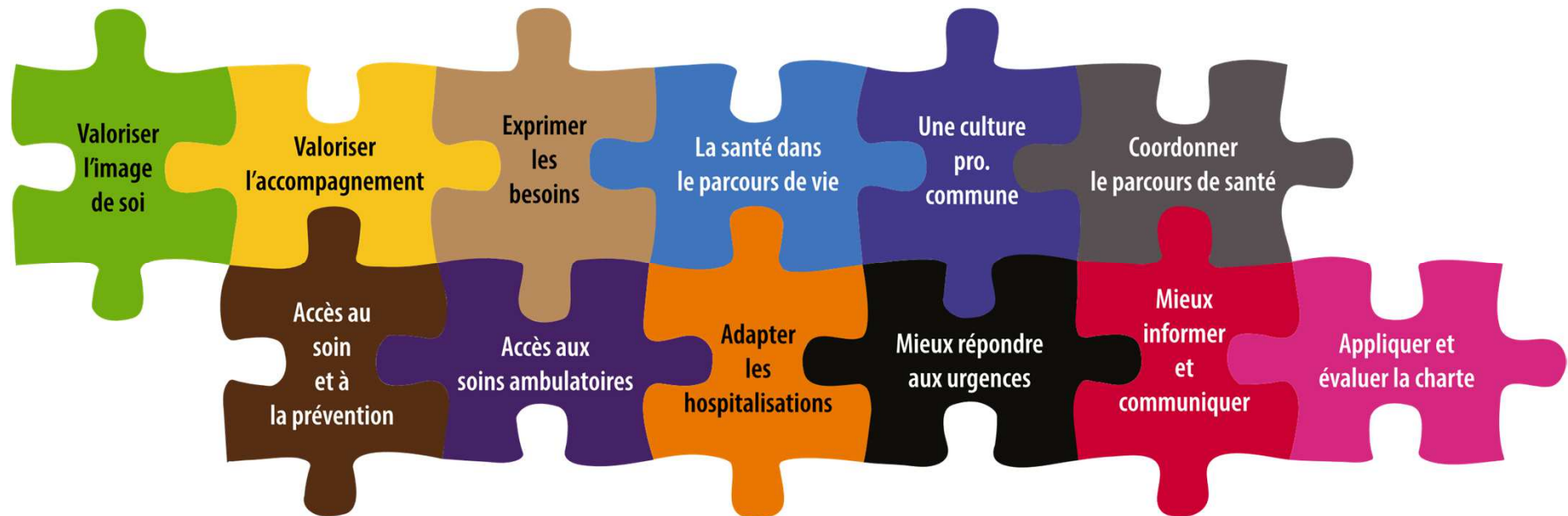


Présentation de la Charte Romain Jacob et de ses signataires



- La **Charte Romain Jacob** est née de la volonté des personnes vivant avec un handicap d'améliorer leur accès aux soins et constitue un guide éthique où se déclinent **12 grands principes**, portant sur l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.
- Rédigée en 2014, elle a recueilli plus de 7 000 signatures, du Président de la République à diverses organisations du soin et de l'accompagnement.
- Sa création a fait l'objet d'une réflexion portée par **des acteurs du soin et de l'accompagnement**, sous le haut patronage de l'Académie Nationale de Médecine
- **Le Comité national de la Charte Romain Jacob est co-présidé par :**
 - M. Pascal JACOB, Président de l'association HANDIDACTIQUE
 - Et M. Thomas FATOME, Directeur Général de la CNAM.





La **Charte Romain Jacob** créée par l'association Handidactique constitue un **guide éthique** de l'accès aux soins réalisé **PAR ET POUR** les personnes vivant avec un handicap et contient 12 recommandations



Les engagements des signataires :

- Promouvoir la **fédération des acteurs du territoire** pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes vivant avec un handicap (PVH)
- Répondre aux attentes des acteurs du soin et de l'accompagnement en matière de **sensibilisation, formation et de moyens dédiés**
- Promouvoir les actions visant à **améliorer l'accès aux soins et à la santé**
- **Diffuser** les initiatives réussies
- Promouvoir l'accès des personnes vivant avec un handicap **aux soins courants et spécifiques**



Les signataires à début 2023 :

- 2 600 lieux de soin concernés
- 3 500 lieux de vie des personnes vivant avec un handicap
- Près de 100 signatures officielles dans 80 villes de France
- Signature par la Cnam le 15 juillet 2021

50	CPAM (50 sur 100)
629	Associations et établissements (629 sur 3 500)
259	Hôpitaux et lieux de soin publics (259 sur 1 342)
440	Fédérations et organismes (60 fédérations nationales et 2 000 fédérations locales)
173	Cliniques privées (173 sur 1 641)
263	Collectivités territoriales et organismes d'état
80	URPS et CPTS (400 CPTS en cours - URPS 120 dans 14 métiers)
44	ARS et DTARS (15 ARS et 106 DT)
34	Conseils de l'ordre (34 sur 430)
1 922	Signataires officiels au niveau national



De nombreux signataires en Bourgogne :

- Institutions : ARS, les 8 CPAM, l'UGECAM, la CARSAT, FHF, Fehap, Mutualité Française, l'ordre régional des masseurs kinésithérapeutes
- Associations : PEP CBFC, APF...
- => une dynamique à développer dans l'Yonne



Présentation du questionnaire Handifaction et de ses résultats départementaux



- **Pas de charte sans évaluation !**

En 2015, les personnes vivant avec un handicap souhaitent évaluer elles-mêmes les effets de la Charte et leur accès aux soins.

Cette volonté d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte Romain Jacob a débouché sur la création du questionnaire. Ce questionnaire est accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.handifaction.fr>

handifaction



- Volonté de mieux **caractériser et objectiver** les problématiques d'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.
- L'objectif : développer des **actions ciblées** et adaptées sur les différents territoires.



L'assurance maladie a retenu le **baromètre Handifaction** comme **outil de référence**.

Baromètre Handifaction



Un questionnaire **conçu avec** :



**Les personnes vivant
avec un handicap**



Les soignants



**Les institutions de
l'accompagnement
et du soin**

Baromètre Handifaction



Ces rencontres ont débouché sur **4 thématiques fondatrices** :

L'accès à un soignant

(c'est-à-dire ne pas subir de refus
ou être contraint à un abandon)

Avoir un accompagnant pendant le soin

(au regard de la loi n°2016-41 du 26/01/2016)

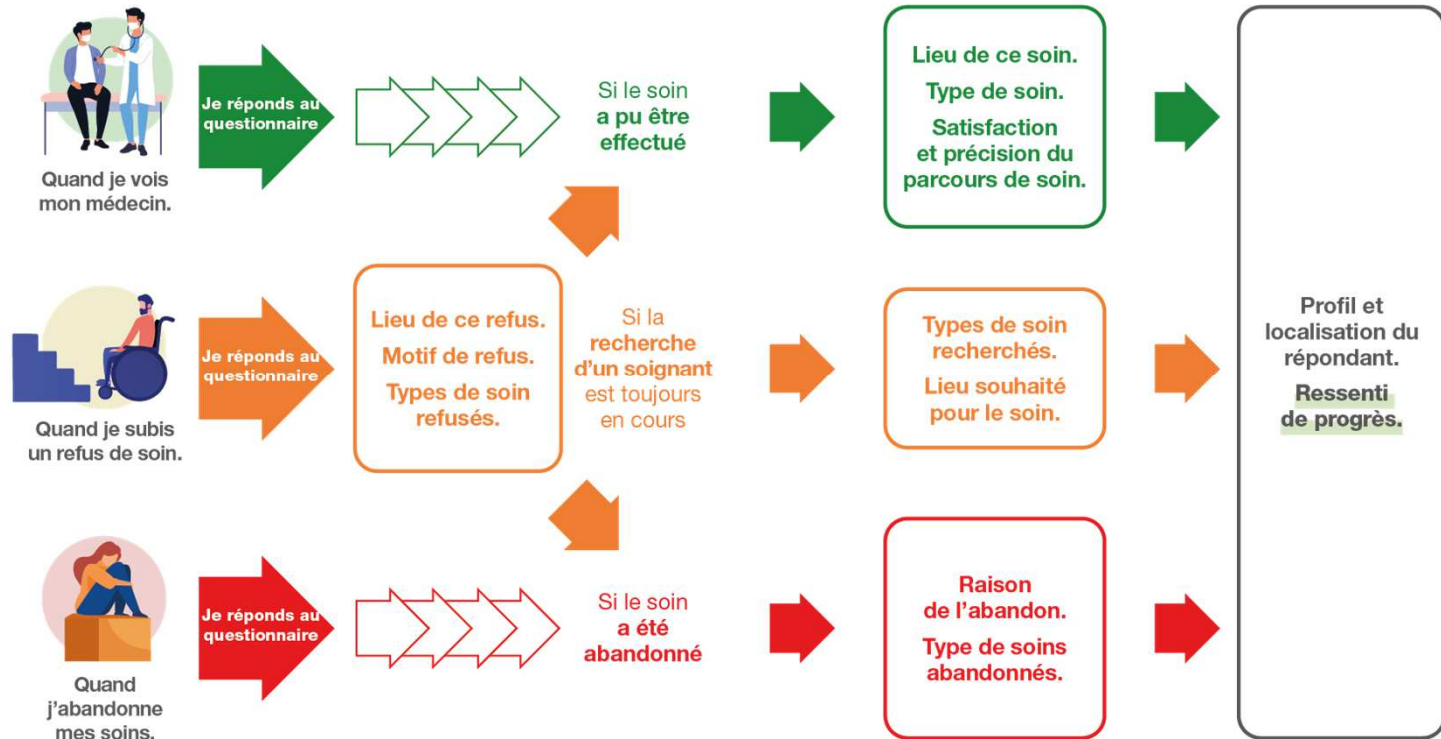
Être informé des soins prodigués et être codécideur

Une prise en compte du ressenti de la douleur

Baromètre Handifaction



Le questionnaire peut être complété régulièrement pour chaque soin, qu'il ait pu être effectué ou non.



RESULTATS DU QUESTIONNAIRE



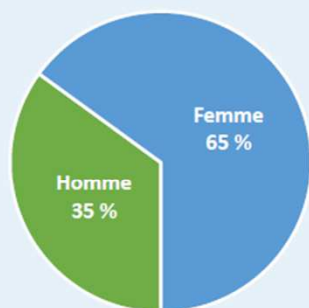
YONNE - 1^{er} juillet 2022-30 juin 2023



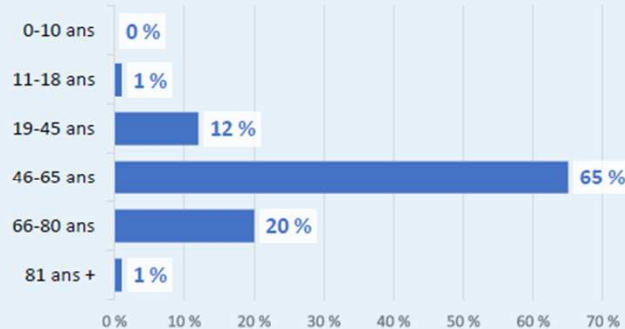
Yonne (89)

Données de 908 réponses
du 01/07/2022 au 30/06/2023

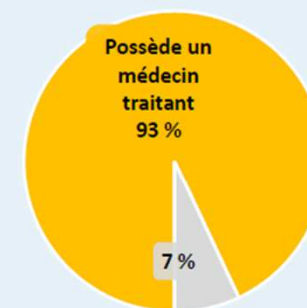
Sexe



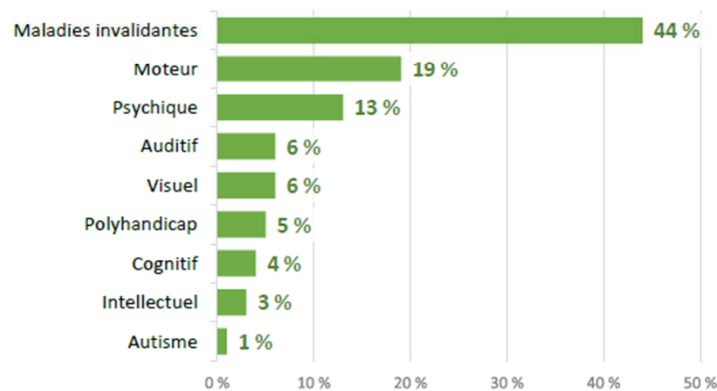
Tranches d'âge



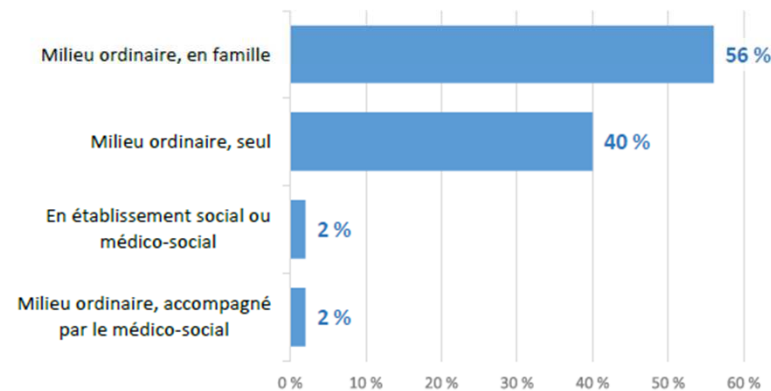
Possession d'un médecin traitant



Types de handicap



Lieux de vie



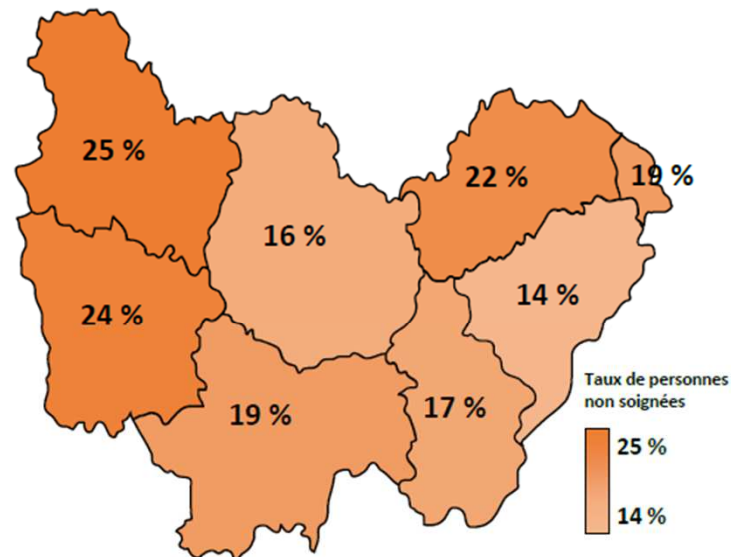
RESULTATS DU QUESTIONNAIRE



YONNE - 1^{er} juillet 2022-30 juin 2023



Zoom sur la région



Yonne (89)



France entière



RESULTATS DU QUESTIONNAIRE



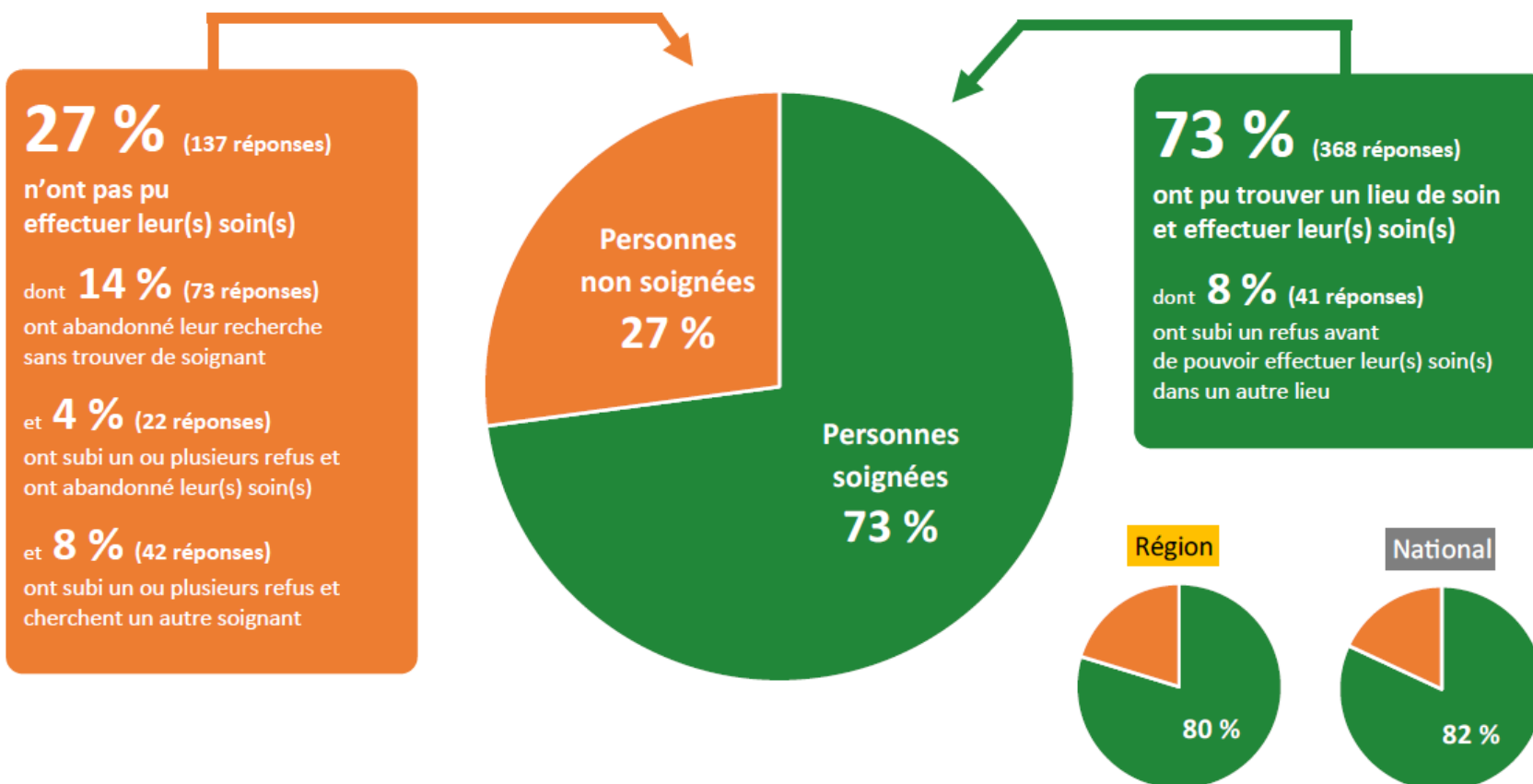
YONNE - 1^{er} juillet 2022-30 juin 2023



handifaction – Baromètre – Yonne

Du 1 janvier 2023 au 31 juillet 2023

Vue générale de l'accès aux soins



RESULTATS DU QUESTIONNAIRE



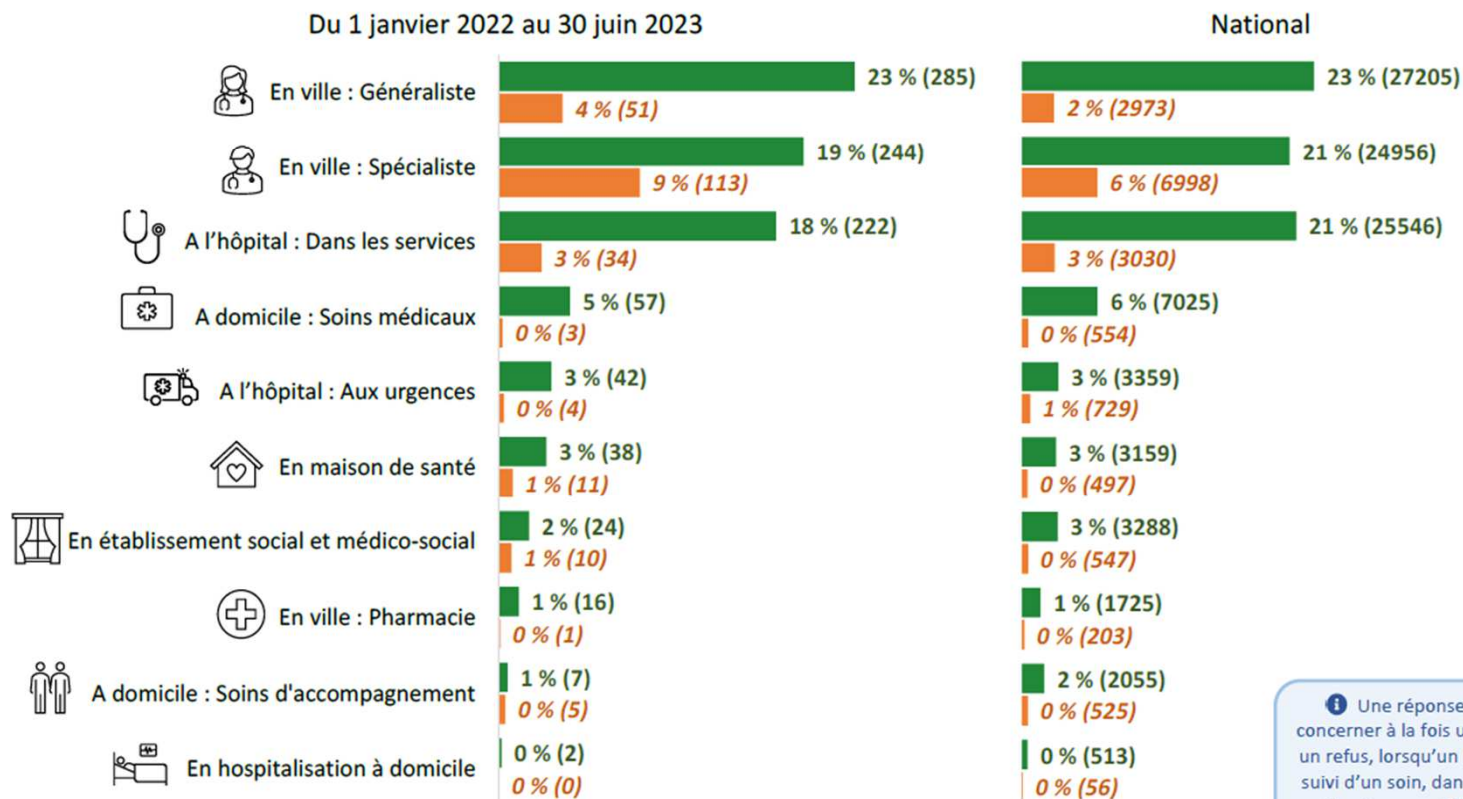
YONNE - 1^{er} juillet 2022-30 juin 2023



Fréquentation et Refus en lieux de soin

Effectif concerné :
1074 réponses

Légende : ■ Lieux où les soins ont été effectués ■ Lieux où ont été subi les refus



i Une réponse peut concerner à la fois un soin et un refus, lorsqu'un refus est suivi d'un soin, dans un lieu identique ou différent

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE



YONNE - 1^{er} juillet 2022-30 juin 2023

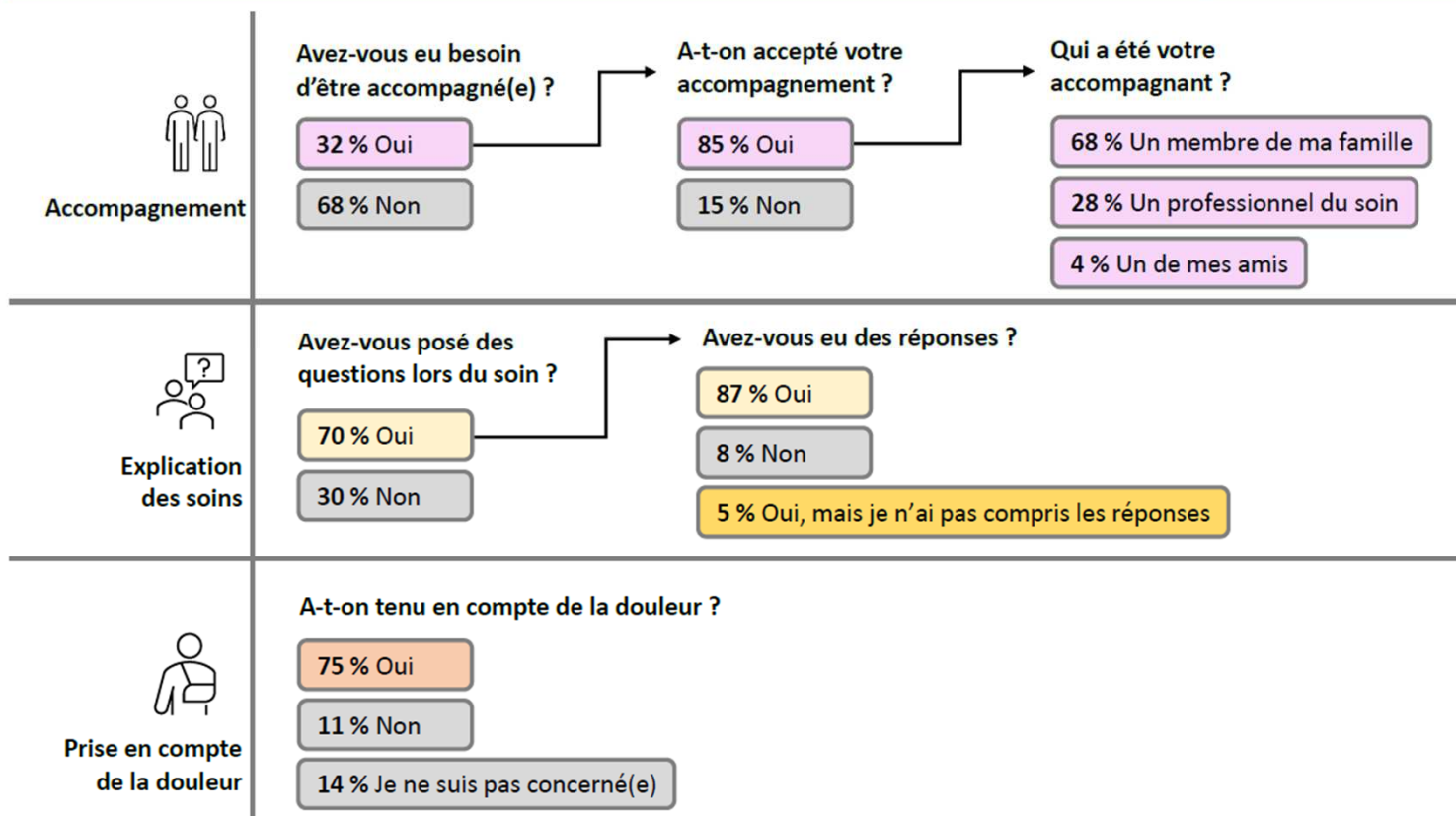


handifaction - Baromètre - Yonne

Du 1 janvier 2022 au 30 juin 2023

Déroulement du soin

Effectif concerné :
937 réponses





- La densité médicale

EFFECTIFS ET DENSITÉS DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022 PAR DÉPARTEMENT												
SOURCE AMOS												
DÉPARTEMENT	GÉNÉRALISTES		MEP		OMNIPRATICIENS		TOTAL SPÉCIALISTES		TOTAL MÉDECINS		TOTAL PROFESSIONS LIBÉRALES (hors Laboratoires)	
	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.	EFFECTIF	DENSITÉ *100000 Hab.
21- Côte-d'Or	460	85,8	53	9,9	513	95,7	486	90,6	999	186,3	2 736	510,3
25- Doubs	487	88,5	29	5,3	516	93,8	423	76,9	939	170,7	2 638	479,5
39- Jura	206	80,2	5	1,9	211	82,2	102	39,7	313	121,9	1 039	404,6
58- Nièvre	118	59,6	7	3,5	125	63,2	93	47,0	218	110,2	792	400,3
70- Haute-Saône	171	73,8	20	8,6	191	82,4	61	26,3	252	108,7	866	373,6
71- Saône-et-Loire	328	59,9	33	6,0	361	66,0	322	58,8	683	124,8	2 456	448,7
89- Yonne	172	52,2	26	7,9	198	60,1	177	53,7	375	113,9	1 259	382,3
90- Terr. de Belfort	96	70,1	3	2,2	99	72,3	126	92,0	225	164,4	610	445,6
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	50 577	76,8	4 363	6,6	54 940	83,5	54 271	82,4	109 211	165,9	356 256	541,1
TOTAL OUTRE-MER	1 592	72,1	74	3,4	1 666	75,5	1 107	50,1	2 773	125,6	23 075	1 045,2
TOTAL FRANCE ENTIERE	52 169	76,7	4 437	6,5	56 606	83,2	55 378	81,4	111 984	164,6	379 331	557,5



Comité Départemental de la Charte Romain Jacob (CDCRJ) : missions

LE COMITE DEPARTEMENTAL



La mission du Comité Départemental n'est pas de faire, mais de mobiliser l'ensemble des acteurs (Services publics, Collectivités Locales, CCAS, Etablissements de santé, professionnels de santé, associations représentatives des personnes vivant avec un handicap...) dans une dynamique d'amélioration et de partager les résultats obtenus afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

LE COMITE DEPARTEMENTAL



Missions du comité :

- Promouvoir les valeurs, principes et les modes d'actions inscrits dans la Charte ROMAIN JACOB
- Développer le nombre de signataires
- Améliorer les connaissances sur les conditions d'accès à la santé (ex : promotion HANDIFACTION)
- Susciter la mise en place d'actions à partir des bonnes pratiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.
- Aider les lieux de soin et d'accompagnement à se mettre en conformité avec la Charte Romain Jacob dans le cadre de la nouvelle certification des établissements de santé pour la qualité des soins de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Présentation des membres du Comité

LES PARTICIPANTS



- Représentants de la CPAM de l'Yonne : Mr Gilles BROSSARD, Mme Christèle ROUTIER, Mme Karine SERPIN
- Représentants d'Handidactique : Mr Pascal JACOB et Mme Vesna VIRIJEVIC
- Représentant de la Préfecture de l'Yonne : Mr Wassim KAMEL
- Représentant du Conseil Départemental de l'Yonne : Mr Gilles PIRMAN
- Représentante du Comité Territorial de Santé : Mme Michèle LE GOFF
- Représentants de l'Agence Régionale Santé : Mr Damien BORGNAT et Mr TROLIO
- Représentants du DAC : Mme Maud LEVALLOIS, Dr LACOUR et Mr Wasim CHOKEIR
- Représentant du Centre d'Examen de Santé : Dr Saïd BROUCHE
- Représentante de la CARSAT : Mme Anne FILLOD-MAMECIER
- Représentante de la CAF : Mme Anne-Claire OULDHADDI

LES PARTICIPANTS



- Représentante de la CPTS GIPS : Mme Céline SOUILLOT
- Représentant de la MSP des Champs Plaisants à Sens : Dr Luc BURSKI
- Représentant de la MSP de Tonnerre : Dr Julien ANDRE
- Représentants de l'UGECAM 89 : Mr Alain SCHUELLER, Mme Isabelle BECHARD et Mr Jean-François MALTAT
- Représentants de l'Association des Paralysés de France : Mme Catherine LBOUGALEBO et Mme Marylène FAIREN
- Représentants du Centre Hospitalier d'Auxerre, de la Maison Départementale de Retraite de l'Yonne et de la plateforme OASIS : Mme Sévena RELAND et Mr Bruno DE MALGLAIVE
- Représentants du Centre Hospitalier de Sens : Mr Jean-Dominique MARQUIER et Mme Jessica PARIENTE
- Représentante de l'EPNAK : Mme Laïla BOUGIS , Mme Marie CHIMAY et Mme Cécile HERLIN



Méthode de travail du CDCRJ :
outil de recueil et de suivi des
différentes actions engagées sur
le département

METHODE DE TRAVAIL



- Mobiliser conjointement les acteurs de la santé, du médico social et les personnes vivant avec un handicap
- Proposer aux membres la désignation d'un correspondant en leur sein pour établir une relation efficace avec le comité.
- Définir des priorités et construire un programme de travail

La mission des comités n'est pas de faire mais de mobiliser l'ensemble des acteurs à faire.

COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE ROMAIN JACOB



- Outil de recensement des actions et projets

Articles de la Charte	Thématiques retenues	Actions déjà engagées	Projets identifiés	Pilote
Article 7 : organiser l'accès aux soins et à la prévention	Permettre l'accès aux examens de prévention en santé (EPS) proposés par le centre d'examens de santé de la CPAM aux PVH	Partenariat mis en place entre le CES et l'Epnak pour accueillir de jeunes autistes depuis 2018 - premier temps de prise de connaissance entre les professionnels des deux structures - réalisation d'un support pour présenter, en amont, l'EPS aux jeunes autistes - créneaux dédiés pour ce public et aménagement des locaux pour leur permettre de circuler sans crainte dans les locaux (affichage sur l'extérieur des portes de ce qu'il y a « à l'intérieur »)	Plusieurs dizaines d'enfants reçus avant le covid Ce partenariat a souffert du covid et est réactivé 7 créneaux bloqués sur la fin 2023 (3 enfants par date)	Said Brouche (CES) Cécile Thalen (Ime des Iles)

CALENDRIER



Prochaine réunion

Complétude du tableau de recensement des actions.

CONCLUSION



« Aujourd’hui, nous avons un énorme programme, un programme qui doit conjuguer tous les efforts des acteurs du soin et de l’accompagnement pour que les personnes vivant avec un handicap soient en bonne santé et qu’elles aient un accès à la vraie vie »

*P. JACOB lors de signature de la Charte
Romain JACOB le 05 Octobre 2021*

**MERCI À TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT AU SEIN DU
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
LA CHARTE ROMAIN JACOB
ET A BIENTÔT !**